

Quoi faire en cas de refus



On ne vous a pas donné ce que vous demandiez?

Vous avez plaidé votre propre cause; c'est une démarche importante. Soyez fier de votre travail et de votre persistance. Si vous n'avez pas obtenu gain de cause, vous trouverez peut-être dans cette fiche des idées qui vous aideront à poursuivre votre démarche.

- Interjetez appel.
- Parlez à un superviseur ou à une personne plus haut placée qui peut prendre des décisions.
- Mettez le problème de côté et attaquez-vous au suivant.
- Appuyez les efforts d'un organisme qui tente de faire changer les lois, les politiques et les règlements.

Interjeter appel

Si vous n'êtes pas satisfait des résultats que vous avez obtenu, renseignez-vous sur le mécanisme d'appel.

S'il existe un mécanisme officiel, posez les questions suivantes :

Faut-il remplir une formule?

Où puis-je me la procurer?

Y a-t-il un délai? Lequel?

S'il n'existe pas de mécanisme officiel

Demandez le nom d'un superviseur à qui vous pouvez parler, ou d'un ministère qui traite les plaintes portées contre l'organisme en cause.

Nom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Au suivant!

Vous avez travaillé fort pour faire valoir votre point de vue. Il est peut-être trop difficile pour vous de continuer à plaider votre cause. Pourquoi ne pas relire votre liste et choisir un autre problème que vous voulez résoudre? Ce sera plus facile la prochaine fois puisque vous savez déjà comment défendre vos intérêts.

Groupes de soutien et organismes militants

Dans certains cas, aucun effort ne vous permettra de contourner la loi ou la politique qui vous empêche d'avoir ce que vous voulez. Vous n'êtes probablement pas le seul à vous heurter à un mur. Travaillez avec d'autres pour faire changer les choses.